UNION ATHLETIQUE DE MONTEREAU

Siège social : Mairie de Montereau **Site du club** http://athleuam.free.fr

Responsable des inscriptions : Christine Cretté ***Secrétaire Adjoint 06 11 81 00 75***

Que pour les nouveaux licenciés

PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2009– 2010

Nom de l'athlète :…… *Prénom :*……

Né(e) le :…… *à :*……

Sexe : ☐ *fille* ☐ *garçon*

Adresse :……

Code postal :…… *Ville :*……

Nom et prénom du responsable légal :……

Téléphone domicile :…… *Téléphone portable :*……

Mail :……

Profession du père :…… *Profession de la mère :*……

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que le responsable légal) :……

Participera aux compétitions : ☐ *oui* ☐ *non*

TARIFS (cocher les cases correspondantes). Renouvellement Nouvelle adhésion

Les bons CAF sont acceptés seulement après paiement de la cotisation. Celle-ci peut se faire en espèces • ou par chèque

	catégories	licence.2009/2010 maillot du club obligatoire	*commande maillot*
CLASSE A	Ecole athlétisme 2001et après Poussins et poussines de **(1999 2000)**	**68€ pour ce qui on le maillot du club** **80€ pour les nouveaux licencier *(ce prix inclut le maillot du club qui est obligatoire***	T-shirt ☐ 6-8 ans ☐ 9-11 ans ☐ S
CLASSE A	Benjamins, Benjamines **(97_98)**	**83€ pour ce qui on le maillot du club** **88€ pour les nouveaux licencier *(ce prix inclut le maillot du club qui est obligatoire***	
CLASSE B	Minimes **(95_96)** Cadets **(93– 94)** Juniors **(91 – 92)** Espoirs **(88–90)**		Maillots ☐masculin ☐Féminin Tailles ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL
CLASSE B	***Seniors (71_87)*** Vétérans **(70 et avant)**	**103€ pour ce qui on le maillot du club** **123€ *(ce prix inclut le maillot du club qui est obligatoire***	
		Lorsque vous recevrez votre licence qui est adressée à votre domicile, vous aurez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de Gras Savoie	

Pour ceux qui ne souhaitent pas participer aux compétitions, il est possible de prendre une licence « *loisirs* »

pour la somme de 45€ c'est valable qu' a partir des catégorie Espoirs

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

➢Un certificat médical daté après le 01/07/2009 mentionnant « *l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition* ».

➢Le paiement de la cotisation :

Date et signature du responsable légal

AUTORISATION PARENTALE.

Je, soussigné, Monsieur ou Madame ……..

demeurant ……..……..

Code postal …… ville …… tel ……..

1) Certifie avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur de l'UAM (annexe 1).
- de la possibilité de contracter une assurance complémentaire qui vous sera transmise avec votre licence.

2) Autorise mon enfant …….
A pratiquer l'athlétisme sous toutes ses formes (courses, sauts et lancés) et à participer aux compétitions. ☐ OUI ☐ NON

3) Autorise les dirigeants de l'UAM à transporter mon enfant en cas d'urgence dans le centre hospitalier le plus proche et à le récupérer à sa sortie. ☐ OUI ☐ NON

4) Autorise les dirigeants de l'UAM ou d'autres parents à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel lors des déplacements pour les compétitions ou autres manifestations.
☐ OUI ☐ NON

5) Autorise que mon enfant soit pris en photos lors des compétitions ou autres manifestations et que ces photos soient diffusées dans les journaux et sur le site internet du club.
☐ OUI ☐ NON

ATTENTION :

Nous vous demandons de respecter les horaires fixés pour le bon déroulement de l'organisation.
En aucun cas le club ne pourra être tenu responsable si vous laissez vos enfants seuls avant ou après les heures d'entraînements.
La responsabilité du club ne sera pas engagée en cas de perte ou de vol d'objets personnels lors des entraînements.

Date et signature du responsable légal
✍

A CONSERVER PAR L'ATHLETE

REGLEMENT INTERIEUR

1 - Les horaires d'entraînements sont :

STADE JEAN BOUIN	*GYMNASE H. BALZAC*
Lundi de ***18h15 à 19h30***	**Dimanche** de ***10h30 à 12h00***
Mercredi de ***18h00 à 19h30*** (Autres catégories)	
Vendredi ***de 18h15 à 19h30***	

IMPORTANT : ***Pour une bonne organisation et gestion des entraînements, toute personne (non excusée au préalable) se présentant à l'entraînement après 18 h 30 ne pourra suivre l'entraînement.***

2 – En dehors de ces horaires, les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

3 – L'accès aux vestiaires est strictement interdit avant les horaires fixés ci-dessus ou sans la présence d'un responsable de l'UAM.

4 – Chaque athlète doit être à jour dans le règlement de sa licence.

5 – L'horaire fixé des départs pour les compétitions doit **impérativement** être respecté.

6– Les locaux doivent être respectés (toute dégradation sera facturée aux parents).

Pour tous renseignements contactez Alvaro Cerveira au 06 13 31 10 50.